



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,** régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

|   |  |
|---|--|
| Séance publique du<br>28 SEPTEMBRE 2017 à 18h00 | Date de convocation :<br>21 septembre 2017 |
|---|--|

|              |
|--------------|
| Délibération |
| N°C2017-199  |

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 79        |
| Votants :             | 65        |
| Suffrages exprimés :  | 58        |
| <b>Pour :</b>         | <b>58</b> |
| <b>Contre :</b>       | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b>   | <b>7</b>  |

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIOU, Didier CODORNIOU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Lydie FAURE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Héléne GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Gilles LAUR, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Héléne SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

|  |  |
|--|--|
| <u>EXCUSES</u> :<br>Sylvie ALAUX, Cyrielle BOUISSET, Martine CADENA, Gérard CRIBAILLET, Ophélie LE BERRE, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Éric PARRA, Jean-Marc PEREA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR, Alain VICO<br><u>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</u> :<br>Yamina ABED, Catherine BOSSIS, Evelyne RAPINAT<br><b>(jusqu'à la délibération N°C2017-193)</b> | <u>EXCUSES AVEC PROCURATION</u> :<br>Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIOU, Joël HERNANDEZ, Serge LALLEMAND, Gilles LAUR, Bertrand MALQUIER, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Gaëlle PAVAN, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Héléne SANDRAGNE, Céline SORIANO, Magali VERGNES<br><u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</u> :<br>Evelyne RAPINAT (à partir de la délibération N°C2017-194) |
|--|--|

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : POLITIQUE FONCIERE – **Acquisition d'un terrain et rétrocession d'une station de pompes de relevage** sur la commune de Narbonne au profit du Grand Narbonne

Le 4 mai 2012, la société FG Immobilier a obtenu un permis d'aménager pour la réalisation du lotissement La Mayrale au lieu-dit Badens sur la commune de Narbonne. Une convention de rétrocession des voies du lotissement a été conclue avec l'aménageur.

L'opération terminée, la commune de Narbonne a délibéré le 11 septembre 2014 pour accepter le transfert de la part des stés M3G IMMO, LA ROSERAIE, et BPIFRANCE FINANCEMENT des voies et réseaux dans le domaine public communal.

La parcelle DS 271 sur la commune de Narbonne sur laquelle une station de pompes de relevage est implantée n'a pas été transférée dans le domaine public communal.

Vu l'article L.3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que par délibération prise en assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 juin 2017, la société M3G IMMO, a décidé de rétrocéder les biens et droits immobiliers à l'euro symbolique concernant :

- la parcelle DS 271 pour une surface de 25 m2,
- une station de pompes de relevage,
- 2 pompes de relevage,

Considérant que VEOLIA assure l'entretien du poste de relevage conformément aux engagements pris par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Considérant que les services techniques du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, confirment bien le respect des prescriptions en vigueur,

Considérant que ce projet nécessite la régularisation administrative par acte authentique,

Vu en Commission 4 du 23 août 2017,

Par 58 voix pour et 7 abstentions, le Conseil décide :

- D'accepter la rétrocession des biens ci-dessus définis au profit du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique à intervenir.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 10/10/2017  
et de sa publication  
le : 10/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

